

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS**Formulaire de bénévolat des parents du
Prekindergarten/Head Start**MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS
Programmes Du Prekindergarten/Head Start**INSTRUCTIONS**

Veillez remplir ce formulaire si vous êtes intéressé(e) par du bénévolat au sein de Montgomery County Public Schools (MCPS). Voir [le Règlement IRB-RA de MCPS, Bénévoles en école](#) Le formulaire rempli est à transmettre au bureau du Prekindergarten/Head Start.

Nom de l'enfant inscrit au Prekindergarten/Head Start _____ Date ____/____/____

Nom du parent/tuteur légal _____

Adresse _____

N° de tél. Journée ____-____-____ Soirée ____-____-____ Cellulaire ____-____-____

Adresse e-mail _____

Contact en cas d'urgence Nom _____ Téléphone ____-____-____

Loisirs _____

Talents et centres d'intérêt (cuisine, couture, menuiserie, informatique, art, musique, etc.) _____

Quelles langue(s) parlez/lisez-vous ? (veuillez préciser) _____

Veillez noter que pendant certaines heures en période scolaire, tous les visiteurs, y compris les bénévoles, doivent s'inscrire dans les écoles via le système de gestion des visiteurs de MCPS (MCPS Visitor Management System, VMS). Le VMS scanne le permis de conduire du visiteur ou sa pièce d'identité émise par l'état contre le registre de délinquants sexuels de l'état. Le VMS imprime également un badge qui doit être porté à tout moment dans l'établissement scolaire.

Tous les bénévoles qui soutiennent de façon régulière les écoles et les élèves, et ceux qui accompagnent lors des sorties pédagogiques doivent suivre la formation sur la Maltraitance et la négligence d'enfants pour les bénévoles. Cette exigence en matière de formation s'applique également aux bénévoles qui soutiennent régulièrement les activités dirigées par l'école ; consulter la [Politique JHC du Conseil scolaire de MCPS, Maltraitance et négligence d'enfants](#), et le [Règlement JHC-RA de MCPS, Maltraitance et négligence d'enfants](#). La formation sur la maltraitance d'enfants est en ligne à www.montgomeryschoolsmd.org/childdbuseandneglect. La formation en ligne est disponible en anglais, espagnol, français, coréen, chinois, vietnamien, et amharique. Consultez la page www.montgomeryschoolsmd.org/departments/student-leadership/volunteer.aspx.

DISPONIBILITÉ

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin (veuillez préciser l'heure)							
Après-midi (veuillez préciser l'heure)							
Soir (veuillez préciser l'heure)							

À quelle fréquence aimeriez-vous faire du bénévolat ? Une fois par semaine Une fois par mois Autre (veuillez préciser) _____**TYPE D'ACTIVITÉS DE BENEVOLAT PRIVILÉGIÉES**

Je souhaite :

- Assister les enfants pendant le déjeuner
- Lire des histoires aux enfants
- Fournir une assistance en classe, comme mettre en place le travail des enfants sur des tableaux d'affichage
- Travailler avec les enfants
- Appeler d'autres parents/tuteurs légaux
- Partager mes intérêts particuliers avec la classe
- Accompagne les sorties scolaires
- Aider la planification des activités en classe
- Autre : _____

Je souhaite également :

- Faire partie du Policy Council pour la défense des enfants
- Prendre part à des équipes d'interview
- Aider à traduire
- Être mentor d'un autre parent/tuteur légal
- M'occuper du transport vers les réunions
- Documenter, préparer et envoyer les informations aux parents/tuteurs légaux
- Prendre la parole en public pour soutenir le Prekindergarten/Head Start
- Travailler sur les comités spéciaux
- Autre : _____

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

En tant que bénévole qui évolue au sein de Montgomery County Public Schools, j'accepte de :

M'inscrire/signer le registre de sortie	Les bénévoles doivent signer le registre en arrivant et en quittant le bâtiment à l'aide du Système de Gestion des Visiteurs (Visitor Management System - VMS), ou selon d'autres directives, au début et à la fin de chaque activité de bénévolat. Ils doivent aussi porter le badge d'identification de bénévole à tout moment. Le VMS permet au personnel de scanner le permis de conduire ou la carte d'identité du visiteur pour imprimer un badge et s'assurer que l'information du visiteur n'est pas enregistrée sur les registres de délinquants sexuels locaux et ceux de l'état.
Engagement	Respecter l'engagement de faire du bénévolat comme prévu et avertir l'école à l'avance si vous ne pouvez pas respecter cet engagement.
Confidentialité	Les bénévoles ne doivent pas accéder aux dossiers confidentiels des élèves ou du personnel, et doivent respecter la confidentialité des élèves en toute circonstance.
Coordonnées des élèves	Les bénévoles qui travaillent avec les élèves ne doivent pas se trouver éloignés des autres (par exemple, en étant visibles à travers la vitre d'une porte, une porte ouverte, ou dans un endroit public). Dans quelques programmes, tels que le mentorat, les bénévoles peuvent être obligés de passer un moment court en face à face avec un élève. Les bénévoles peuvent gérer ces situations en évitant le contact physique, en se rendant uniquement aux destinations autorisées, et en signalant leurs activités ou le lieu où ils se trouvent au directeur ou superviseur.
Discipline	Les bénévoles ne peuvent pas discipliner les élèves, mais doivent signaler des problèmes de comportement au membre du personnel responsable. Les bénévoles devraient signaler toute préoccupation concernant la sécurité des élèves ou de l'école au directeur ou membre du personnel approprié.
Politiques du Conseil scolaire et règlement de MCPS	Les bénévoles doivent respecter toutes les politiques du Conseil Scolaire de Montgomery County (Montgomery County Board of Education) ainsi que toute la réglementation de MCPS.
Formation	Tous les bénévoles qui soutiennent de façon régulière les écoles et les activités dirigées par les écoles, tels que : les élèves enseignants et stagiaires ; bénévoles qui assistent de façon régulière avec le renvoi scolaire ou récréation ; ainsi que ceux qui assistent aux sorties pédagogiques et qui accompagnent lors des sorties scolaires, doivent suivre la formation en ligne pour les bénévoles "Reconnaître et signaler la maltraitance et négligence d'enfants". Tous les autres bénévoles sont encouragés, sans obligation ou contrainte, à participer à cette formation importante et informative. Pour obtenir la liste des bénévoles qui ne sont pas tenus de suivre la formation en ligne de MCPS, consulter le règlement IRP-RA de MCPS. La formation en ligne pour les bénévoles concernant la maltraitance et négligence d'enfants est disponible sur le site Internet de MCPS, en anglais et dans les langues régulièrement demandées par les élèves et les parents/tuteurs légaux de MCPS.
Fréquence de la formation	À partir de l'année scolaire 2017-2018, les bénévoles qui souhaitent continuer à faire du bénévolat devront suivre la formation sur la maltraitance et la négligence d'enfants au moins une fois tous les trois ans.
Vérification des antécédents criminels et prise d'empreintes digitales	Les catégories de bénévoles suivantes doivent procéder à la vérification des antécédents criminels, y compris la prise des empreintes digitales : <ul style="list-style-type: none"> • Les entraîneurs bénévoles ; • Les accompagnateurs qui passent la nuit durant les programmes d'éducation en extérieur pour le Grade 6 ; • Les bénévoles en sortie pédagogique d'une nuit ; • Les bénévoles qui accompagnent d'autres sorties pédagogiques au-delà de 19h00 (par exemple, hors de la région, hors de l'état) et/ou des sorties qui exigent l'approbation de l'Office of School Support and Improvement (OSSI), selon leur jugement ; • Les autres bénévoles désignés par MCPS.
Accidents	Tout accident ou toute blessure impliquant un bénévole doit être signalé conformément au Règlement EIB-RA de MCPS, Assurance de Responsabilité civile générale .

J'ai lu et accepté la déclaration d'engagement ci-dessus.

Signature du bénévole _____ Date ____/____/____